

5. - LEGISLATION

CONTROLES CIVILS

— Arrêté de l'Ambassadeur de France Résident Général de la République Française à Tunis du 22 décembre 1952 (J.O.T. du 23 janvier 1953). Porte statut du personnel d'exécution des Contrôles Civils.

— Arrêté de l'Ambassadeur de France Résident Général de la République Française à Tunis du 22 décembre 1952 (J.O.T. du 23 janvier 1953). Modifie l'échelonnement et les traitements correspondants de certaines catégories de fonctionnaires des Contrôles Civils.

— Arrêté de l'Ambassadeur de France Résident Général de la République Française à Tunis du 22 décembre 1952 (J.O.T. du 23 janvier 1953). Fixe l'échelonnement indiciaire et les traitements correspondants de certaines catégories de fonctionnaires des Contrôles Civils.

ELECTIONS AUX CONSEILS MUNICIPAUX

— Décret du 22 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953) relatif au contenu des élections aux Conseils Municipaux.

DROITS DE DOUANE

— Arrêté du Directeur des Finances du 20 janvier 1953 (J.O.T. du 23 janvier 1953). Porte modification de la nomenclature et des notes générales du tarif des droits de douane d'importation.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS

— Arrêté du Directeur des Finances du 14 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953). Porte application de la taxe sur les transactions.

— Arrêté du Directeur des Finances du 14 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953) relatif à l'application de la taxe sur les transactions à l'exportation.

— Arrêté du Directeur des Finances du 14 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953). Porte application de la taxe sur les transactions.

AGENTS GENERAUX D'ASSURANCES

— Arrêté du Directeur des Finances du 26 décembre 1952 (J.O.T. du 16 janvier 1953). Institue une commission d'application du statut des agents généraux d'assurances en Tunisie.

RIZ

— Arrêté du Ministre du Commerce du 2 janvier 1953 (J.O.T. du 16 janvier 1953) Fixe les nouveaux taux de marque maxima applicables au commerce des riz.

VINS

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 29 décembre 1952 (J.O.T. du 16 janvier 1953) relatif au classement des vins supérieurs de Tunisie au titre de l'année 1952.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 29 décembre 1952 (J.O.T. du 16 janvier 1953) relatif au classement des vins muscats de Tunisie, appellation contrôlée par le Gouvernement Tunisien au titre de l'année 1952.

CAFE

— Arrêté du Directeur des Finances du 20 janvier 1953 (J.O.T. du 23 janvier 1953). Porte fixation du régime fiscal du café.

REPRESSION DES FRAUDES

— Décret du 15 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953). Complète le décret du 10 octobre 1919 sur la répression des fraudes dans le commerce des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles naturels.

MINES

— Décret du 1^{er} janvier 1953 (J.O.T. du 6 janvier 1953) sur les mines.

LOUAGE DE SERVICES

— Décret du 15 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953) relatif aux effets du louage de services dans le cas où l'une des parties est appelée à accomplir certaines obligations militaires.

PERSONNEL OUVRIER PERMANENT ET EMPLOYE DE L'ETAT

— Décret du 8 janvier 1953 (J.O.T. du 13 janvier 1953). Porte refonte du statut général du personnel ouvrier permanent et employé de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.

PERSONNEL OUVRIER PERMANENT ET EMPLOYE DES ENTREPRISES CONCESSIONNAIRES

— Décret du 8 janvier 1953 (J.O.T. du 13 janvier 1953). Porte refonte du statut du personnel ouvrier permanent et employé des entreprises concessionnaires de production, transport et distribution de gaz et d'électricité.

CADRE DE GEOLOGUES

— Décret du 15 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953). Porte création et organisation d'un cadre de géologues à la Direction des Travaux Publics.

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 16 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953). Modifie et complète l'arrêté du 13 avril 1929 fixant le statut particulier du personnel titulaire à la Direction des Travaux Publics.

CIMENT ET CHAUX HYDRAULIQUE

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics et du Directeur des Finances du 23 janvier 1953 (J.O.T. du 30 janvier 1953). Porte suppression de la surprime sur le prix du ciment et de la chaux hydraulique et liquidation de la Caisse de Compensation pour les matériaux de construction.

POLICE SANITAIRE, MARITIME ET AERIENNE

— Décret du 8 janvier 1953 (J.O.T. du 13 janvier 1953). Règle la police sanitaire, maritime et aérienne.

REGLEMENTATION DES HOPITAUX

— Décret du 15 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953). Modifie le décret du 8 décembre 1937 portant réglementation des hôpitaux.

ORGANISATION DU STAGE PRATIQUE DE 6 ANNEE DE MEDECINE

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Directeur de l'Instruction Publique du 26 décembre 1952 (J.O.T. du 30 janvier 1953) relatif à l'organisation du stage pratique de 6^e année de médecine.

REPARATION ET RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES BATIS

— Arrêtés du Commissariat à la Reconstruction et au Logement en date du 30 décembre 1952 (J.O.T. du 16 janvier 1953). Homologuent les coefficients régionaux de mise à jour des prix du bordereau général de prix relatif à la réparation et à la reconstruction des immeubles bâtis concernant les circonscriptions territoriales des Délégations régionales de la Reconstruction de Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax pour les époques comprises entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1952.

BAILLEURS ET LOCATAIRES

— Décret du 15 janvier 1953 (J.O.T. du 20 janvier 1953). Complète le décret du 28 octobre 1948 relatif aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et édictant certaines dispositions financières en matière d'immeubles bâtis.

ECHANGE DE LOGEMENTS

— Décret du 29 janvier 1953 (J.O.T. du 30 janvier 1953). Complète le décret du 6 novembre 1952 instituant une procédure d'échange de logements.

TARIF DES VIREMENTS DES COMPTES COURANTS POSTAUX

— Décret du 22 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953). Porte modification du tarif des virements du service des comptes courants postaux, dans les relations avec la France, l'Algérie, les départements et territoires français d'outre-mer et le Maroc, et fixe les taxes des mandats de versement aux comptes courants postaux dans ces mêmes relations.

SERVICE DE RADIOPHOTOTELEGRAMMES

— Décret du 22 janvier 1953 (J.O.T. du 27 janvier 1953). Porte création d'un service de radiophototélégrammes dans les relations entre la France et la Tunisie